

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1614

5 juillet 2013

SOMMAIRE

Bartella S.A.	77426	Image Rights S.A.	77458
Beyer Simon Luxembourg S.A.	77468	IS Business Services S.à r.l.	77426
Blairhill Holding S. à r.l.	77460	IVG Gallileo Holding S.à r.l.	77426
BSI Flex	77461	Matrix Investments S.A.	77465
C&C IP (N°2) Sàrl	77461	Microsoft Luxembourg S.à r.l.	77464
Chez Gloria Pereira S.à r.l.	77456	Musashi S.A.	77464
China Opportunity S.A. SICAR	77450	Nima Finance S.A.	77469
Cogit House S.A.	77457	NTC-Europe S.A.	77438
Commerspace S.A.	77457	Nudor (Luxembourg) S.A.	77438
Compass Consulting S.A.	77426	PBL Luxembourg S.A.	77439
Compass Consulting S.A.	77457	Permal Multi-Manager Funds (Lux)	77438
C.S.D. S.A.	77460	POLUX Luxembourg S.à r.l.	77450
Diffusion Benelux Parfumerie SA	77456	Principal Place Commercial S.à r.l.	77439
Dreier S.à r.l.	77457	Prospector Finance Rig 1 S.à r.l.	77446
Eurofip International S.A.	77469	Quintiles Luxembourg S. à r.l.	77446
FB2012 S.à r.l.	77457	Raku-an S.à r.l.	77470
Fercol S.à r.l.	77458	Smash Holding S.A.	77466
Festivo International S.à r.l.	77470	Société des Ateliers Nic. Olinger S.A.	77465
Fiduciaire Socofisc S.A.	77458	Société des Ateliers Nic. Olinger S.A.	77466
Foncière Patrimonium Sàrl	77470	Splendido S.A.	77466
Frun Park Halluin	77460	Teckel S.A.	77468
GCL Holdings GP S.à r.l.	77462	Télécommunications & Investissements S.A.	77467
GCL Holdings LP S.à r.l.	77463	The Factory S.à r.l.	77465
GCL Holdings S.C.A.	77462	T. Rowe Price Funds Sicav	77467
Gemalux S.A.	77461	UBS (Luxembourg) S.A.	77468
Gene Alpi S.A.	77462	Venture & Capital Management S.A.	77467
G. Graf Eastern Properties	77463	Vireos Investment Fund S.A., SICAV-SIF	77467
G. Graf Investments	77464		
Global Energy Options Holding S.A.	77463		
Hottinger & Cie Groupe Financière Hot- tinguer Société Anonyme	77469		

Bartella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.865.

Les comptes annuels au 30.09.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BARTELLA S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013063703/11.

(130078410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Compass Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 79.735.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mai 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013063772/10.

(130078672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

IS Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 137.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013063926/9.

(130079249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

IVG Gallileo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 177.248.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the third day of May.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

IVG Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 125,000, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.381, represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 30 April 2013; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "IVG Gallileo Holding S.a r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) divided into fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers.

Art. 10.1 General Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 10.2 Matters Requiring Shareholders' Approval. The Managers shall procure, as far as they lawfully can, that no action is taken or resolution passed by the Board of Managers in respect of the matters requiring shareholders' approval (as detailed below - the "Matters Requiring Shareholders' Approval"), without the prior unanimous written approval of the Shareholders.

The Matters Requiring Shareholders' Approval are as follows:

1. appointment/removal of Managers;
2. appointment and agreement on the terms of service of any service provider to procure management and administrative to the Company; and
3. appointment and agreement on the terms of service of any service provider to procure management and administrative in relation to any asset of the Company.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 15 May at 10.00 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
IVG Luxembourg S.à r.l.	EUR 15,000	15,000	EUR 15,000
Total:	EUR 15,000	15,000	EUR 15,000

The amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Shareholders resolutions

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

(i) Mr Bernhard Berg, managing director, born on 12 July 1959 in Oberstadtfeld, Germany, residing at An der Leimenkaut 36, 65207 Wiesbaden-Auringen, Germany;

(ii) Mrs Irmgard Linker, managing director, born on 29 August 1968 in Friedberg, Germany, residing at Im Hasensprung 10, 61348 Bad Homburg v.d. Höhe, Germany; and

(iii) Mr Osman Saritarla, fund manager, born on 25 November 1977 in Recklinghausen, Germany, residing at Eberleinstrasse 62, 65195 Wiesbaden, Germany.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois mai.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

IVG Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec un capital de EUR 125,000 ayant son siège social 24, Avenue Emile Reuter, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150381,

représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 30 avril 2013; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «IVG Gallileo Holding S.à.r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000.-) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants.

Art. 10.1 Pouvoirs Généraux des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 10.2 Matières Requirant à l'Approbation des Associés. Les Gérants doivent assurer, dans la limite de ce qui est légalement permis, qu'aucune opération ne soit effectuée ou résolution ne soit prise par les Gérants concernant une question réservée aux associés (comme décrite ci-dessous - les «Questions Requirant l'Approbation des Associés») sans l'approbation préalable écrite de l'unanimité des Associés.

Les Questions Requirant l'Approbation des Associés sont les suivantes:

1. la nomination/révocation de Gérants;
2. la nomination et la fixation des termes d'engagement de tout prestataire de services fournissant des services de gestion et d'administration de la Société; et

3. la nomination et la fixation des termes d'engagement de tout prestataire de services fournissant des services de gestion et d'administration de tout actif de la Société.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 15 mai à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale

d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
IVG Luxembourg S.à r.l.	EUR 15.000	15.000	EUR 15.000
Total:	EUR 15.000	15.000	EUR 15.000

Le montant de quinze mille euros (EUR 15.000.-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

Assemblée générale extraordinaire Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 24, avenue Emile Reuter, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

(i) Monsieur Bernhard Berg, managing director, né le 12 juillet 1959 à Oberstadtfeld, Allemagne, résidant à An der Leimenkaut 36, 65207 Wiesbaden-Auringen, Allemagne;

(ii) Madame Irmgard Linker, managing director, née le 29 août 1968 à Friedberg, Allemagne, résidant à Im Hasensprung 10, 61348 Bad Homburg v.d. Höhe, Allemagne; and

(iii) Monsieur Osman Saritarla, fund manager, né le 25 novembre 1977 à Recklinghausen, Allemagne, résidant à Eberleinstrasse 62, 65195 Wiesbaden, Allemagne.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 mai 2013. REM/2013/773. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 17 mai 2013.

Référence de publication: 2013063931/624.

(130078852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Nudor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066391/9.

(130081529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

NTC-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066390/9.

(130081688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Permal Multi-Manager Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 88.970.

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 29 avril 2013

Il a été décidé comme suit:

1. de nommer Robert Wesley Burns, né en Louisiane, USA, le 26 septembre 1959 et demeurant 2003 Wood Thrush Ct, Westlake, Texas 76262, USA, en qualité d'Administrateur de la Société avec effet au 2 mai 2013 et pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014;

2. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014;

3. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

nom	prénom(s)	fonction
de la Haye Jouselin	Edmond	Administrateur
Souede	Isaac	Administrateur
Waters	William	Administrateur
Mason	Raymond A.	Administrateur
Gladstein	Gary	Administrateur
Burns	Robert Wesley	Administrateur

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

PricewaterhouseCoopers

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013066422/30.

(130081142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

PBL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: AUD 153.309.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.616.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013066420/13.

(130081743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Principal Place Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.350.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Hammerson UK Properties Plc, having its registered office at 10 Grosvenor Street, London W1K 4BJ, United Kingdom, the registration number with the United Kingdom trade and companies' register is 298351, here represented by Mrs Rachel Uhl, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a ""société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company's name is "Principal Place Commercial S.à r.l.".

Art. 3. "The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, derivative products, options, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate into the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may enter into any kind of derivative agreements, forward agreements, options and swap agreements, and any other similar agreements.

In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other companies or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out, directly or indirectly, any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property (including the acquisition, development, management and disposal of any such real estate or movable property), which, directly or indirectly, favor or relate to its corporate object."

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at GBP 12,500 (twelve thousand five hundred pounds sterling), represented by 12,500 shares of GBP 1 (one pound sterling) each, all subscribed and fully paid up.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The Board of Managers is composed of at least two managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

All acts binding the Company must be signed by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Hammerson UK Properties Plc, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of GBP 12,500 (twelve thousand five hundred pounds sterling) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined duration:
 - Mr. Bruno Bagnouls, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
 - Mr. Jean-Philippe Fiorucci, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quinze mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Hammerson UK Properties Plc, ayant son siège social à 10 Grosvenor Street, London W1K 4BJ, Angleterre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 298351, ici représentée par Mme Rachel Uhl, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que le fondateur déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Principal Place Commercial S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est de détenir des participations, à Luxembourg ou à l'étranger, dans des sociétés, ou dans toutes autres entités ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière de même des actions, obligations, ou autres participations, des produits dérivés, options, titres, certificats de créance, billets et autres instruments de dettes et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par des sociétés publiques ou privées. La Société peut participer à la création, au développement, au gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises. La Société peut investir dans l'acquisition et la gestion de portefeuille de tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine. La Société peut entrer dans tous type de contrats d'instruments dérivés, contrats à terme, options et contrats de swap, et tous autres contrats similaires.

Dans la cadre de ses activités, la Société peut emprunter sous toute forme, exceptée par une offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé uniquement, l'émission d'obligations et tous types de dettes et titres propres. La Société peut prêter des fonds incluant, sans limitation, les recettes de tous emprunts, à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou tout autres sociétés. La Société peut aussi donner des garanties et sûretés, avances, prêts ou autrement créer et prêter assistance par tous ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toutes autres sociétés, et, de manière générale, pour son propre bénéfice et celui des toutes autres sociétés ou personnes. Afin d'éviter toutes incertitudes, la Société ne doit pas entreprendre d'activités régulées par le secteur financier sans avoir obtenue préalablement les autorisations requises.

La Société peut utiliser toutes techniques et instruments pour gérer efficacement ses investissements et se protéger contre les risques de crédit, différences de change, taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, financière ou industrielle et autres transactions, liée directement ou indirectement au domaine immobilier ou des propriétés meubles (incluant les acquisitions, le développement, la gestion et la vente de tous biens immobiliers ou propriétés meubles), qui, directement ou indirectement, favorise ou facilite l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à GBP 12,500 (douze mille cinq cents livres sterling), représenté 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales de GBP 1 (une livre sterling) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le conseil de gérance est composé d'au moins deux gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Tous actes engageant la Société doivent être signés conjointement par deux des gérants

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécable, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Toutes les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par Hammerson UK Properties Plc, prénommée et intégralement payé en numéraire, de sorte que la somme de GBP 12,500 (douze mille cinq cents livres sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, avec une adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des Statuts, la Société sera engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 16 mai 2013. Relation: LAC/2013/22479. Reçu soixante quinze euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066414/365.

(130082063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Prospector Finance Rig 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.484.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 avril 2013

1. M. Steven A. MANZ a démissionné de son mandat de gérant de classe A avec effet au 9 avril 2013.

2. M. Michael Fletcher POPE, administrateur de sociétés, né le 2 novembre 1957 à Aberdeen, Ecosse, Royaume-Uni, demeurant à L-6838 Hagelsdorf, Maison 30, a été nommé comme gérant de classe A avec effet au 9 avril 2013, pour une période indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Prospector Finance Rig 1 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013066415/16.

(130081101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Quintiles Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 226.717.998,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.379.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of May,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Quintiles Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 200,822,870 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 115.379 (the "Company").

There appeared,

Innovex Merger Corp., a company duly incorporated and validly existing under the laws of North Carolina, USA, having its principal office at 4820 Emperor Blvd, Durham, North Carolina 27703, USA, registered with the Secretary of State of North Carolina under number 0411153,

here represented by M. Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The chairman requests the notary to act that:

The 100 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which Innovex Merger Corp. has been duly informed.

Innovex Merger Corp. through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of an increase of the nominal value of the existing shares of the Company;

2. Subscription, intervention and payment by way of a contribution in kind by Innovex Merger Corp.;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by Innovex Merger Corp., the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 25,895,128 (twenty five million eight hundred ninety five thousand one hundred twenty eight Great Britain Pounds) so as to raise it from its current amount of GBP 200,822,870 (two hundred million eight hundred twenty two thousand eight hundred seventy Great Britain Pounds) to GBP 226,717,998 (two hundred twenty six million seven hundred seventeen thousand nine hundred ninety eight Great Britain Pounds) by way of the increase of the nominal value of the 100 existing shares of the Company for an amount of GBP 258,951.28 (two hundred fifty eight thousand nine hundred fifty-one Great Britain Pounds and twenty eight pence) per share, and subject to the payment of a share premium attached to the shares of the Company for an amount of GBP 0.32 (thirty-two pence) the whole being fully paid up by Innovex Merger Corp. by way of a contribution in kind (the "Increase of Capital").

Second resolution

It is resolved to accept that the Increase of Capital be subscribed by Innovex Merger Corp., by way of a contribution in kind consisting of a claim of an amount of GBP 21,945,024 (twenty one million nine hundred and forty-five thousand twenty four Great Britain Pounds) and a claim of an amount of GBP 3,950,104.32 (three million nine hundred and fifty thousand one hundred and four Great Britain Pounds and thirty two pence) (the "Claims").

Intervention - Subscription - Payment

Innovex Merger Corp., through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned Increase of Capital up to an amount of GBP 25,895,128 (twenty-five million eight hundred ninety five thousand one hundred twenty eight Great Britain Pounds) subject to the payment of a share premium attached to the shares of the Company for an amount of GBP 0.32 (twenty-two pence) by way of the contribution of the Claims.

Evaluation

The value of the Claims is set at GBP 25,895,128.32 (twenty five million eight hundred ninety-five thousand one hundred twenty eight Great Britain Pounds and thirty two pence).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

Innovex Merger Corp., contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Claims are certain, valid and payable;
- (ii) Innovex Merger Corp. is the sole legal owner of the Claims;
- (iii) the Claims are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Claims are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Claims are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- (vi) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Claims; and
- (vii) all formalities subsequent to the transfer of the Claims required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention:

Thereupon intervened:

Reinhard Gombert and Olivier Dorier acting as managers of the Company, each of them represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Claims, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, Innovex Merger Corp. resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at GBP 226,717,998 (two hundred twenty-six million seven hundred seventeen thousand nine hundred ninety-eight Great Britain Pounds) divided into 100 (one hundred) shares with a nominal value of GBP 2,267,179.98 (two million six hundred sixty-seven thousand one hundred seventy nine Great Britain Pounds and ninety -eight pence) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le deux mai,

Pardevant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de Quintiles Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand -Duché de Luxembourg, avec un capital social de 200.822.870 GBP, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.379 (la «Société»).

A comparu,

Innovex Merger Corp., une société dûment enregistrée et existant valablement selon les lois de la Caroline du Nord, Etats-Unis d’Amérique, ayant son adresse principal au 4820 Emperor Blvd, Durham, Caroline du Nord, 27703, Etats-Unis d’Amérique, enregistrée auprès du “Secretary of State of North Carolina” sous le numéro 0411153,

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Le président prie le notaire d’acter que:

Les 100 parts sociales, représentant l’intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont Innovex Merger Corporation a été préalablement informée.

Innovex Merger Corporation représentée par son mandataire prie le notaire d’acter que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société par l’augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société;

2) Souscription, intervention et paiement par un apport en nature d’Innovex Merger Corp.;

3) Modification subséquente de l’article 6 des statuts de la Société en vue de refléter de tels actes; et

4) Divers.

Après que l’agenda a été approuvé par Innovex Merger Corporation, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de 25.895.128 GBP (vingt-cinq millions huit cent quatre-vingt-quinze mille cent vingt-huit Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de 200.822.870 GBP (deux cent millions huit cent vingt-deux mille huit cent soixante-dix Livres Sterling) à 226.717.998 GBP (deux cent vingt-six

millions sept cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling) par l'augmentation de la valeur nominale des 100 parts sociales existantes de la Société à un montant de 258.951,28 GBP (deux cent cinquante-huit mille neuf cent cinquante et une Livres Sterlings et vingt-huit pence) par part sociale, et moyennant le paiement d'une prime d'émission attachée aux parts sociales de la Société d'un montant de 0,32 GBP (trente-deux pence), la totalité devant être entièrement libérée par Innovex Merger Corp. au moyen d'un apport en nature (l'«Augmentation de Capital»).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription d'Innovex Merger Corp. à l'Augmentation de Capital par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 21.945.024 GBP (vingt et un millions neuf cent quarante-cinq mille vingt-quatre Livres Sterling) et une créance d'un montant de 3.950.104,32 GBP (trois millions neuf cent cinquante mille cent quatre Livres Sterling et trente-deux pence) (les «Créances»).

Intervention - Souscription - Paiement

Innovex Merger Corp., représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'Augmentation de Capital susmentionnée jusqu'à un montant de 25.895.128 GBP (vingt-cinq millions huit cent quatre-vingt-quinze mille cent vingt-huit Livres Sterling) et moyennant le paiement d'une prime d'émission attachée aux parts sociales de la Société d'un montant de 0,32 GBP (trente-deux pence) par l'apport des Créances.

Evaluation

La valeur de la Créance a été fixée à 25.895.128,32 GBP (vingt-cinq millions huit cent quatre-vingt-quinze mille cent vingt-huit Livres Sterling et trente-deux pence).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en œuvre effective de l'apport

Innovex Merger Corp., apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) les Créances sont certaines, liquides et exigibles;
- (ii) il est seul propriétaire des Créances;
- (iii) les Créances sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Créances ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Créances sont librement transférables, avec tous les droits y attachés; et
- (vi) tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Créances; et
- (vii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Créances requises en vertu de loi applicable seront accomplies afin que la contribution soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Reinhard Gombert et Olivier Dorier, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, Innovex Merger Corp. a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 226.717.998 GBP (deux cent vingt-six millions sept cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Livre Sterling), divisé en 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 2.267.179,98 GBP (deux millions deux cent soixante-sept mille cent soixante-dix-neuf Livres Sterlings et quatre-vingt-dix-huit pence) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évaluée à environ sept mille Euros (7.000.-EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présente

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2013. Relation: LAC/2013/20869. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066440/200.

(130081063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

POLUX Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.701.

—
EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 08 avril 2013 que;

PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., transfère (i) 6,762,428 Parts Sociales Investisseur Spécial, (ii) 310,392 Parts Sociales Rattrapage Spécial et (iii) 491,110 Parts Sociales Ordinaires qu'elle détient dans la Société à GFAM S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171343 ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

et

PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P., transfère (i) 122,262 Parts Sociales Investisseur Spécial, (ii) 5,608 Parts Sociales Rattrapage Spécial et (iii) 8,870 Parts Sociales Ordinaires qu'elle détient dans la Société à GFAM S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171343 ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Il résulte de cet apport en nature que les parts sociales constituant le capital social de

Polux Luxembourg S.à r.l. sont désormais détenues comme suit:

GFAM S.à r.l.: (i) 6.884.690 Parts Sociales Investisseur Spécial, (ii) 316.000 Parts Sociales Rattrapage Spécial et (iii) 499.980 Parts Sociales Ordinaires;

PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P.: 10 Parts Sociales Ordinaires; et

PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P.: 10 Parts Sociales Ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066431/26.

(130081945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

China Opportunity S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.970.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of April.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company CHINA OPPORTUNITY S.A. SICAR, having its registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 120.970, incorporated pursuant to a deed received by Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 11, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 42 dated January 24, 2007 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed received by the undersigned notary on August 18, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2638 dated October 29, 2011 (the "Articles").

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") was opened at 10.15 am and was presided by Mr François BROUXEL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Valérie GLANE, private employee, residing professionally in Luxembourg (the "Secretary").

The General Meeting elected as scrutineer Mrs Peggy GOOSSENS, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Scrutineer").

These individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders representing the shareholders, by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

The Company has an issued and subscribed share capital of one million five hundred and eighty three thousand nine hundred and twenty Euros (EUR 1,583,920), divided into (i) twenty-five thousand eight hundred and twenty-four (25,824) A shares with a par value of twenty Euros (EUR 20) each and (ii) fifty-three thousand three hundred and seventy-two (53,372) B shares with a par value of twenty Euro (EUR 20) each which have been entirely paid in, out of which twenty thousand seven hundred seventy-eight (20,778) class B have been redeemed by the Company on July 31, 2012 and bear no voting rights (the "Redeemed Shares").

The General Meeting has been duly convened as prescribed by article 20.3 of the Articles and the convening notices have been sent by post under the form of registered letter with acknowledge of receipt on 22 March 2013.

It results from the attendance-sheet that 92,82 % of the share capital of the Company are present or represented and it is made up of 100% of class A shares and 96,08% of the class B shares.

It results from article 20.4 of the Articles that "decisions of the Shareholders' Meetings will be validly adopted if approved by simple majority of the Issued and Subscribed Share Capital (present or duly represented) of the Company".

It further results from 20.5(a) of the Articles that "any amendment of Company's articles of association require to be taken with majority approval of at least two third of the holders of A shares and B shares".

The quorum of the General Meeting being reached it could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

I. The agenda of the General Meeting was the following:

1. Update about the redemption process of the 20,778 class B shares decided by the Board of Directors on 31 July 2012, acknowledgement and ratification of the related payments in kind and in cash as purchase price to the shareholders further to the redemption, consequent actions to be taken including but not limited to the cancellation of the redeemed shares and the subsequent amendment of the articles of association of the Company, and any resolution related to and connected therewith;

2. Discharge to be granted to the directors of the Company for their mandates during the period starting from 1st January 2012 up to the appointment of the liquidator of the Company;

3. Acknowledgement of the fact that the life of the Company expired on 31 December 2012 and that the Company has been put into liquidation as of January 1st, 2013;

4. Decision to appoint Me Alain Rukavina, lawyer, residing professionally at 9, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, as sole liquidator of the Company;

5. Determination of the liquidation fees and the liquidator's powers; and

6. Any other business.

In relation to item 1 of the agenda, the Chairman recalled to the General Meeting that the board of directors of the Company decided on July 31, 2012 to redeem the Redeemed Shares on a pro rata basis among all the class B shareholders against the payment of seven hundred and twenty two euro (EUR 722) per Redeemed Share, representing the net asset value per Redeemed Share as at 31 July, 2012, entirely paid.

He further explained that the shareholders have been inter alia convened to the present meeting to resolve about the cancellation of the Redeemed Shares.

The Chairman further explained that, following the above mentioned cancellation, the share capital of the Company shall be decreased and article 6.2 of the Articles shall be amended accordingly.

First resolution

The General Meeting acknowledged, approved and ratified (where necessary) the redemption of the Redeemed Shares against the payment of seven hundred and twenty-two euro (EUR 722) per Redeemed Share consisting of cash and transferable securities as resolved by the Board of Directors of the Company in its meeting dated July 31, 2012 and

subsequent cancellation, on a pro rata basis among all the class B shareholders, of the Redeemed Shares so that the share capital of the Company be decreased by an amount of four hundred fifteen thousand Euro (EUR 415,560) in order to bring it from its present amount of one million five hundred eighty-three thousand Euro (EUR 1,583,920) represented by twenty-five thousand eight hundred twenty-four (25,824) A shares and fifty-three thousand three hundred seventy-two (53,372) B shares both having a par value of twenty Euro (EUR 20) each, to one million one hundred sixty-eight thousand three hundred sixty Euro (EUR 1,168,360) represented by twenty-five thousand eight hundred twenty-four (25,824) A shares and thirty-five thousand five hundred ninety-four (35,594) B shares both having a par value of twenty Euro (EUR 20) each.

The General Meeting declare having acknowledged, approved and ratified, where necessary, that the seven hundred and twenty two euro (EUR 722) represent the net asset value per B share of the Company as at 31 July 2012.

The General Meeting resolved to authorize any duly appointed representative of the Company, each acting individually under his/her sole signature on behalf of the Company, to carry out any necessary step to implement the above mentioned decrease of share capital and to amend the shareholders' register of the Company.

The General Meeting further resolved to amend article 6.2 of the Articles so as to reflect the above decrease of share capital and which shall be read as follows:

" **6.2.** The Company has an issued and subscribed share capital (the "Issued and Subscribed Share Capital") of one million one hundred sixty-eight thousand and three hundred sixty Euros (EUR 1,168,360), divided into:

(i) twenty-five thousand eight hundred and twenty-four (25,824) A Shares, with a par value of twenty Euros (EUR 20) each (the "A Shares Subscribed Amount"), held by the holders of A Shares (the "A Shareholders"),

(ii) thirty-five thousand five hundred ninety-four (35,594) B Shares, with a par value of twenty Euro (EUR 20) each (the "B Shares Subscribed Amount"), held by the holders of B Shares (the "B Shareholders")."

In favour:

A Shareholders 7,07%

B Shareholders 61,14%

Against:

A Shareholders 0%

B Shareholders 0 %

Abstention:

A Shareholders 92,93 %

B Shareholders 34,94 %

As a consequence, the General Meeting approved the above resolution at a majority of 100 % of the A Shareholders and 100 % of the B shareholders present or represented and authorised to vote.

Second resolution

The General Meeting resolved to grant full discharge (quitus) to the directors of the Company for their mandates during the period starting from 1st January 2012 up to the appointment of the liquidator of the Company.

In favour: 20,6 %

Against: 21,8 %

Abstention: 55,35 %

As a consequence, the General Meeting rejected the above resolution at a majority of 51,42 % of shareholders present or represented and authorised to vote.

Third reresolution

The General Meeting resolved to acknowledge that the Company was established for a limited duration, until December 31st, 2012, and that the Company has been put into voluntary liquidation as of 1st January 2013.

In favour: 97,75 %

Against: 0%

Abstention: 0 %

As a consequence, the General Meeting approved the above resolution at a majority of 100 % of shareholders present or represented and authorised to vote.

Fourth resolution

The General Meeting resolved to appoint Me Alain Rukavina, lawyer, residing professionally at 9, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, as sole liquidator of the Company (the "Sole Liquidator").

The General Meeting acknowledged that the Luxembourg financial services authority has granted its prior approval to this appointment on 25 March 2013.

In favour: 84,93 %

Against: 0 %

Abstention: 12,82 %

As a consequence, the General Meeting approved the above resolution at a majority of 100 % of shareholders present or represented and authorised to vote.

Fifth resolution

The General Meeting resolved to grant to the Sole Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg commercial companies law dated as of August 10, 1915 ("Law") which includes the possibility to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without prior consent of the general meeting of the Company and to delegate part of its powers and for such duration as it may deem fit, to one or several representatives. The Sole Liquidator shall also be authorised to make advance payments of any surplus assets of the Company to the shareholders of the Company as it deems fit.

The General Meeting resolved to approve the remuneration of the Sole Liquidator as it has been agreed by the concerned parties.

In favour: 84,93 %

Against: 0%

Abstention: 12,82 %

As a consequence, the General Meeting approved the above resolution at a majority of 100 % of shareholders present or represented and authorised to vote.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the Chairman brought the meeting to a close.

Expenses, Costs, Remuneration and Charges

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present deed, is estimated at two thousand eight hundred Euro (EUR 2,800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarized deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CHINA OPPORTUNITY S.A. SICAR, ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.970, constituée suivant un acte reçu par le notaire Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, le 11 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 42 du 24 janvier 2007 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été amendés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant le 18 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2638 du 29 octobre 2011 (les «Statuts»).

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale») s'est ouverte à 10.15 heures et était présidée par Mr François BROUXEL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).

Le Président a désigné comme secrétaire demeurant Mme Valerie GLANE, employée privée, professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»),

L'Assemblée Générale a désigné Mme Peggy GOOSSENS, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur (le «Scrutateur»).

Ces personnes ont constitué le bureau de l'assemblée.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué a dressé la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

Le capital social émis et souscrit de la Société s'élève à un million cinq cent quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt euros (EUR 1.583.920), divisé en (i) vingt-cinq mille huit cent vingt-quatre (25.824) actions A, ayant une valeur nominale

de vingt euros (EUR 20) chacune et (ii) cinquante trois mille trois cent soixante-douze (53.372) actions B, ayant une valeur nominale de vingt euros (EUR 20) chacune, toutes entièrement libérées, dont vingt mille sept cent soixante-dix-huit (20.778) actions B ont été rachetées par la Société le 31 juillet 2012 et sont sans droit de vote (les «Actions Rachetées»).

L'Assemblée Générale a été dûment convoquée comme prescrit par l'article 20.3 des Statuts et les notices de convocations ont été envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception le 22 mars 2013.

Conformément à la liste de présence 92,82 % du capital social de la Société est présent ou représenté, constitué de 100% actions A et 96,08% actions B.

Conformément à l'article 20.4 des Statuts «les décisions des Assemblées des Actionnaires seront valablement adoptées si elles sont approuvées à la majorité simple du Capital Social Emis et Souscrit (présent ou dûment représenté) de la Société».

De plus, conformément à l'article 20.5(a) des Statuts, «toute décision concernant le changement des statuts de la Société doivent être prises à «la majorité des votes d'au moins deux tiers des détenteurs des actions A et des actions B».

Le quorum de l'Assemblée Générale ayant été atteint, elle peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés dans l'agenda.

I. L'agenda de l'Assemblée Générale était le suivant:

1. Mise à jour concernant la procédure de rachat des 20.778 actions de classe B décidée par le conseil d'administration le 31 juillet 2012, prise d'acte et ratification des paiements effectués en nature et en numéraire aux actionnaires relatifs au prix de rachat suite au rachat, résolutions concernant les actions subséquentes à prendre concernant notamment l'annulation des actions rachetées et les modifications subséquentes des Statuts et toute résolution y relative;

2. Décharge à donner aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats durant la période débutant le 1^{er} janvier 2012 jusqu'à la nomination du liquidateur de la Société;

3. Prise d'acte du fait que la vie de la Société a expiré le 31 décembre 2012 et que la Société a été mise en liquidation le 1^{er} janvier 2013;

4. Décision de nommer Me Alain Rukavina, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 9, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, en tant que liquidateur unique de la Société;

5. Détermination des frais de liquidation et des pouvoirs du liquidateur; et

6. Divers.

Concernant le point 1 de l'agenda, le Président a rappelé à l'Assemblée Générale que le conseil d'administration de la Société a décidé en date du 31 juillet 2012 de racheter les Actions Rachetées au pro rata parmi les actionnaires détenteurs d'actions de classe B contre le paiement de sept cent vingt-deux euros (EUR 722) par Action Rachetée, représentant la valeur nette par Action Rachetée au 31 juillet 2012, qui ont été entièrement payées.

Il a ensuite expliqué que les actionnaires ont entre autres été convoqués à la présente assemblée pour prendre position concernant l'annulation des Actions Rachetées.

Le Président a ensuite expliqué que, suite à l'annulation susmentionnée, le capital social de la Société devra être diminué et l'article 6.2 des Statuts devra être modifié en conséquence.

Première résolution

L'Assemblée Générale a reconnu, approuvé et ratifié (le cas échéant) le rachat des Actions Rachetées contre le paiement d'une valeur de sept cent vingt-deux (EUR 722) par Action Rachetée effectué en espèces et en titres négociables, tel que décidé par le conseil d'administration de la Société lors de sa réunion le 31 juillet 2012 et l'annulation subséquente, au pro rata parmi les actionnaires de classe B, des Actions Rachetées pour que le capital social de la Société soit réduit d'un montant de quatre cent quinze mille cinq cent soixante euros (EUR 415.560) afin de le porter de son montant actuel de un million cinq cent quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt euros (EUR 1.583.920) représenté par vingt-cinq mille huit cent vingt-quatre (25.824) actions A et cinquante-trois mille trois cent soixante-douze (53.372) actions B, toutes ayant une valeur nominale de vingt euros (EUR 20) chacune, à un million cent soixante-huit mille trois cent soixante euros (EUR 1.168.360) représenté par vingt-cinq mille huit cents vingt-quatre (25.824) actions A et trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (35.594) actions B, toutes ayant une valeur nominale de EUR 20 chacune.

L'Assemblée Générale déclare avoir pris connaissance, approuvé et ratifié, le cas échéant, que les sept cent vingt-deux euros (EUR 722) représentent la valeur nette d'une action B de la Société à compter du 31 juillet 2012.

L'Assemblée Générale a décidé d'autoriser tout mandataire dûment nommé par la Société, chacun agissant individuellement sous sa seule signature au nom de la Société, pour mettre en oeuvre toutes actions nécessaires pour procéder à la diminution du capital social de la Société susmentionnée et pour modifier le registre des actionnaires de la Société.

L'Assemblée Générale a en outre décidé de modifier l'article 6.2 des Statuts afin de refléter la diminution susmentionnée du capital social et qui aura la teneur suivante:

« **6.2.** La Société dispose d'un capital social émis et souscrit (le "Capital Emis et Souscrit") d'un million cent soixante-huit mille trois cent soixante euros (EUR 1.168.360) représenté par:

(i) vingt-cinq mille huit cent vingt-quatre (25.824) Actions A, d'une valeur nominale de vingt euros (20 EUR) chacune (le "Montant Souscrit des Actions A"), détenues par les détenteurs d'Actions A (les "Actionnaires A");

(ii) trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (35.594) Actions B, d'une valeur nominale de vingt euros (20 EUR) chacune (le "Montant Souscrit des Actions B"), détenues par les détenteurs d'Actions B (les "Actionnaires B")».

En faveur:

Actionnaires A 7,07 %

Actionnaires B 61,14 %

Contre:

Actionnaires A 0 %

Actionnaires B 0 %

Abstention:

Actionnaires A 92,93 %

Actionnaires B 34,94 %

Par conséquent, l'Assemblée Générale a approuvé la résolution susmentionnée à la majorité de 100 % des actionnaires A et 100 % actionnaires B présents ou représentés et autorisés à voter.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de donner pleine et entière décharge (quitus) aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats pendant la période débutant le 1^{er} janvier 2012 jusqu'à la date de nomination du liquidateur de la Société.

En faveur: 20,6 %

Contre: 21,8 %

Abstention: 55,35 %

Par conséquent, l'Assemblée Générale a rejeté la résolution susmentionnée à la majorité de 51,42 % des actionnaires présents ou représentés et autorisés à voter.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de prendre acte que la Société était établie pour une durée limitée, jusqu'au 31 décembre 2012, et que la Société a été de ce fait mise en liquidation volontaire depuis le 1^{er} janvier 2013.

En faveur: 97,75 %

Contre: 0 %

Abstention: 0 %

Par conséquent, l'Assemblée Générale a approuvé la résolution susmentionnée à la majorité de 100 % des actionnaires présents ou représentés et autorisés à voter.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de nommer Me Alain Rukavina, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 9, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, en tant que liquidateur unique de la Société (le «Liquidateur Unique»).

L'Assemblée Générale a pris note du fait que la Commission de Surveillance du Secteur Financier a donné son accord concernant la nomination susmentionnée en date du 25 mars 2013.

En faveur: 84,93 %

Contre: 0 %

Abstention: 12,82 %

Par conséquent, l'Assemblée Générale a approuvé la résolution susmentionnée à la majorité de 100 % des actionnaires présents ou représentés et autorisés à voter.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de donner au Liquidateur Unique les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915 («Loi») qui inclut la possibilité de passer tous les actes et d'effectuer toutes les opérations, incluant celles qui sont référées à l'article 145 de la Loi, sans approbation préalable de l'assemblée générale de la Société et de déléguer une partie de ses pouvoirs et pour la durée qu'il jugera nécessaire, à l'un ou plusieurs de ses représentants/mandataires. Le Liquidateur Unique sera également autorisé à faire les paiements anticipés sur tout actif en surplus de la Société aux actionnaires de la Société qu'il jugera nécessaires.

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver la rémunération du Liquidateur Unique telle qu'elle a été convenue par les parties concernées.

En faveur: 84,93 %

Contre: 0 %

Abstention: 12,82 %

Par conséquent, l'Assemblée Générale a approuvé la résolution susmentionnée à la majorité de 100 % des actionnaires présents ou représentés et autorisés à voter.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et aucune autre demande de discussion n'étant soulevée, le Président a levé la séance.

Frais, Coûts, Rémunérations et Charges

Les frais, coûts et charges, qui incombent à la Société suite à cet acte sont estimés à deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de ces mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, elles ont signé l'acte avec le notaire le présent acte.

Signé: François BROUXEL, Valerie GLANE, Peggy GOOSSENS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 mai 2013. Relation GRE/2013/1907. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066044/308.

(130081662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Diffusion Benelux Parfumerie SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 98, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.688.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mars 2012

Les mandats d'administrateurs de Madame Nicole TRIFAU, de Messieurs Michel TRIFAU et Didier TRIFAU sont renouvelés.

Monsieur Thibaud TRIFAU, demeurant à B-6120 JAMIOULX 54 rue Baudouin le Prince est nommé en qualité de nouvel administrateur.

Le mandat de commissaire aux comptes de Madame Françoise LUPCIN-GIGOT est renouvelé.

L'ensemble de ces mandats prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Extrait du Conseil D'Administration du 5 mars 2012

Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Michel TRIFAU est renouvelé.

Monsieur Thibaud TRIFAU, demeurant à B-6120 JAMIOULX 54 rue Baudouin le Prince est nommé en qualité de nouvel administrateur délégué en remplacement de Madame Nicole TRIFAU dont le mandat est venu à échéance.

Ces deux mandats prendront fin en 2018.

Monsieur Michel TRIFAU, dispose d'un pouvoir de signature conjointe ensemble avec Monsieur Thibaud TRIFAU.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Fiduciaire des P.M.E.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2013063798/24.

(130079037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Chez Gloria Pereira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7765 Bissen, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 174.441.

Les comptes annuels du 19.12.2012 au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013063757/11.

(130078702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Dreier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 33, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063806/9.

(130079198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Cogit House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.429.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013063769/10.

(130078716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Commerspace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.387.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 25 avril 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat;

- Madame Céline Boudard née le 3 décembre 1986 à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg a été nommée administrateur de classe B avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013063770/15.

(130078437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Compass Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 79.735.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013063773/10.

(130078673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

FB2012 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.656.

EXTRAIT

Il résulte des décisions des Associés de la Société prise en date du 6 mars 2013 que:

- Monsieur Julien LAGREZE, né le 29 août 1977 à Marignane (France), demeurant à Chemin de l'Anglais, 1, F-13590 Meyreuil (France) a été nommé gérant de type A de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013 et ce pour une durée indéterminée.

La société prend acte que Monsieur Benoît BAUDUIN, gérant de type B, réside dorénavant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et que Monsieur Patrick MOINET, gérant de type B, réside dorénavant au 156 rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013064640/19.

(130079705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Fercol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4577 Differdange, 77, Cité Henri Grey.

R.C.S. Luxembourg B 124.144.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064641/10.

(130079749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Fiduciaire Socofisc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 49.547.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064644/9.

(130079508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Image Rights S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 174.559.

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de mai.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Fabrice Louette, né le 22 septembre 1971 à Chênée (Belgique) domicilié au 15 Avenue de la Laiterie, B-4000 Liège, Belgique,

ici représenté par Madame Laurence Heinen, salariée, résidant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le deux mai 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, détenant trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et représentant l'entière du capital social de la Société (telle que définie ci-après) et agissant en sa qualité d'associé unique de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- M. Fabrice Louette, précité, est le seul actionnaire (l'«Associé Unique») de la société anonyme de droit luxembourgeois IMAGE RIGHTS S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.559 (le «Société»), constituée selon un acte notarié de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 687 en date du 21 mars 2013 (les «Statuts»);

- que le capital social de la Société s'élève à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées;

Lequel Associé Unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'article 4 des Statuts dans son intégralité qui prendra désormais la teneur suivante:

« Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. Plus spécifiquement, la Société pourra également détenir, développer, mettre en valeur, valoriser, optimiser, exploiter (en ce compris par l'octroi de licences ou sous-licences), des marques, des brevets, des concessions, des licences, tout autre droit de propriété intellectuelle ou droit ou actif de nature incorporelle (goodwill, savoir-faire...), ainsi que tous autres droits afférents à l'activité intellectuelle dans les domaines industriel, scientifique, littéraire, sportif et artistique, directement ou indirectement par l'exploitation de concessions ou licences et pourra également en gérer les droits d'usage, reproduction, distribution, représentation, diffusion et communication au public et droit de mise à disposition du public.

4.3. L'objet de la Société inclut également l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations immobilières, en ce compris la détention, directe ou indirecte, de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

4.4. La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties, sûretés ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

- conclure des contrats et notamment, sans que cette liste ne soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet;

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.6. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

4.7. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations et frais, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou qui seront mis à sa charge dans le cadre du transfert de siège social, ont été estimés à neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début du présent document.

Le document ayant été lu au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Heinen, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mai 2013. Relation: LAC/2013/21370. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013064714/89.

(130079898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Frun Park Halluin, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 156.525.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 16 avril 2012

L'an deux mille douze, le seize avril les actionnaires de la société FRUN PARK HALLUIN se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La démission de l'administrateur de catégorie B Monsieur Geert Dirkx au 15 novembre 2011 est confirmée.
- 2) Les actionnaires confirment la nomination en date du 15 novembre 2011 de:

Madame Raquel Aguilera Burgaleta, née le 02.09.1955 à Madrid (Espagne), demeurant 43, Waterstraat à B-3770 Riemst (Belgique),

comme nouvel administrateur de catégorie B en remplacement de l'administrateur démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Bertrange, le 16.04.2012.

Signature.

Référence de publication: 2013064656/17.

(130079328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

C.S.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 55.830.

Extrait des résolutions prise lors de L'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social de la société en date du 8 mai 2013

Suite au décès de Monsieur Henri POULLES, il y a lieu de rayer Monsieur Henri POULLES au poste d'administrateur de la société.

Nomination de Madame Margot POULLES, née le 18/03/1942 à Nothum (Luxembourg), demeurant au 10, rue de la Chapelle, L-9188 Vichten, au poste d'administrateur de la société. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2019.

Les mandats des administrateurs à savoir Monsieur Romain POULLES né le 25/08/1969 à Luxembourg et demeurant au 9, rue de Keispelt L-8282 Kehlen, Monsieur Jeannot SCHROEDER, né le 12/08/1969 à Ettelbruck et demeurant au 37, rue de Canach, L-5328 Schuttrange ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes à savoir la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C.S.D. S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013066780/23.

(130082771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Blairhill Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.706.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Mai 2013.
Blairhill Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Manager

Référence de publication: 2013066772/14.

(130083094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

C&C IP (N°2) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 173.096.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 9 avril 2013, il résulte que:

- Elizabeth HODGINS a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 28 mars 2013;
- Riona HEFFERNAN, née le 29 janvier 1980 à Limerick (Irlande), demeurant professionnellement au 3rd floor, block 71, The Plaza, Park West Business Park, Dublin 12, Irlande, a été nommée gérant de classe A avec effet au 28 mars 2013 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C&C IP (N°2) Sàrl

Référence de publication: 2013066781/16.

(130082677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

BSI Flex, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.419.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2013:

Est élu au conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014

- Mrs Simona BORTOLAZZI, membre du conseil d'administration,
6 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BSI Flex SICAV-SIF

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Francesco Molino / Benjamin Wacker

Director / Associate Director

Référence de publication: 2013066778/16.

(130083010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Gemalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 16, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 133.969.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 29 avril 2013 à 11.00 heures

L'assemblée générale renouvelle les mandats suivants:

Au poste d'administrateur

Monsieur Philippe BODSON, né à Chaudfontaine (B) le 20.05.1962, demeurant à B - 4052 Beaufays, 43, Rue du Grand Air

Madame Christine DETAILLE, née à Liège (B) le 04.01.1964, demeurant à B - 4052 Beaufays, 43, Rue du Grand Air

Madame Géraldine BODSON, née à Liège (B) le 31.12.1984, demeurant à B - 4050 Chaudfontaine, 24, Rue du Centre

Madame Marie BODSON, née à Liège (B) le 26.06.1988, demeurant à B - 4052 Beaufays, 43, rue du Grand Air

Au poste de commissaire aux comptes

La société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Ces mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013067695/22.

(130083907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

GCL Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.684.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 mai 2013 à Luxembourg.

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Réviseur d'entreprise:

KPMG Audit, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GCL Holdings S.C.A.

Société Européenne de Banque

Signatures

Agent Administratif

Référence de publication: 2013067692/16.

(130083532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Gene Alpi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.212.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 21 mai 2013 a pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DEL-FOSSÉ aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 21 mai 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 21 mai 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour GENE ALPI S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013067696/25.

(130083477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

GCL Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013067689/13.

(130083336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Global Energy Options Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.200.

Par résolutions prises en date du 20 novembre 2012, l'actionnaire unique a décidé de nommer, avec effet immédiat, READ S.à.r.l., avec siège social au 3A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au mandat de commissaire aux comptes, en remplacement de Fiduciaire Jean-Marc Faber S.à r.l., avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

La durée du mandat de READ S.à.r.l., précité, viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067706/15.

(130083199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

G. Graf Eastern Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.377.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 avril 2013

1. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur de catégorie A et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

2. Madame Virginie DOHOGNE a été reconduite dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. Madame Yulia OKSNER a été reconduite dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 27.05.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour G. Graf Eastern Properties

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013067676/20.

(130083316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

GCL Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.420,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.208.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 mai 2013

Le mandat du réviseur d'entreprise venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Réviseur d'entreprise:

KPMG Audit, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013067690/19.

(130083683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

G. Graf Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.021.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 avril 2013

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur de catégorie A et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

2. Mme Virginie DOHOGNE a été reconduite dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. Mme Yulia OKSNER a été reconduite dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 27.05.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour G. Graf Investments

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013067678/20.

(130083385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Musashi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 129.379.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 3 janvier 2011 que les administrateurs Mats Gote Almer (résidant à 71, Linnegatan, 114 27 Stockholm, Suède) et Per-Eric Andersson (résidant à 1, rue du Couvent, 1363 Howald, Grand Duché au Luxembourg) ont été révoqués avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013067854/13.

(130083549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Microsoft Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.700,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 97.198.

a) Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 14 mai 2013

En date du 14 mai 2013, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- transfert du siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2543 Luxembourg au:

* 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, avec effet immédiat.

b) Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 15 mai 2013

En date du 15 mai 2013, l'assemblée générale annuelle de la Société a pris la résolution suivante:

- renouvellement du mandat de Deloitte Audit en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

77465

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Microsoft Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013067824/21.

(130083288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Matrix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.665.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter 17 avril 2013, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 17 avril 2013, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIDER, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en date du 17 avril 2013, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

La société Zimmer & Partners S.à r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013067836/24.

(130083740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

The Factory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.809.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du contrat de transfert de parts signé en date du 5 avril 2013 que les parts de la société de EUR 1,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre d'actions
Sheet Anchor Properties Lux Holding S.à r.l.	12.500
Total	12.500

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013067319/17.

(130082493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Société des Ateliers Nic. Olinger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 11, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 18.760.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Foetz en date du 21 mai 2013 à 16.00 heures

L'assemblée générale extraordinaire nomme à l'unanimité au poste d'administrateur Monsieur Marc THEIN, né à Steinfort (L) le 27.09.1962, demeurant à L - 8365 Hagen, 2, Jeckelsgaass. Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2019. Ainsi le nombre des administrateurs passe de 3 à 4 membres.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013067302/13.

(130082968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Société des Ateliers Nic. Olinger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 11, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 18.760.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 14 mai 2013 à 16.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Gust WELTER, administrateur, né à Esch-sur-Alzette (L) le 17.08.1947, demeurant à L - 3383 Noertzange, 60, Cité Beaulieu;

Monsieur Marc WOLFF, administrateur, né à Luxembourg (L) le 29.10.1973, demeurant à L -3347 Leudelage, 1B, Rue de Cessange.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2019.

L'assemblée générale ratifie la décision du conseil d'administration du 26 avril 2013 de nommer au poste d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2019 Monsieur Marcel COLBACH, né à Luxembourg (L) le 18.08.1967, demeurant à L - 7650 Heffingen, 14A, Beezebiereg.

Le mandat du commissaire aux comptes la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013067301/23.

(130082968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Smash Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 157.617.

—
Les statuts coordonnés au 17/05/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24/05/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013067300/12.

(130082527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Splendido S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 57.538.

—
EXTRAIT

- Il résulte d'un courrier en date du 30 avril 2013 remis en mains propres que la société Nationwide Management S.A., RCS Luxembourg n°B 9974 6, démissionne de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet immédiat

- Il résulte de deux courriers en date du 30 avril 2013 remis en mains propres que la société Alpmann Management S.A. RCS Luxembourg n°B 99739 et Tyndall Management S.A., RCS Luxembourg n°99747 démissionnent de leurs mandats d'administrateurs avec effet immédiat.

- Il résulte d'un courrier en date du 30 avril 2013 remis en mains propres que la société Fiduciaire Sève S.A., RCS Luxembourg n°B 82421 démissionne de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Splendido S.A.

Référence de publication: 2013067308/19.

(130082132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

T. Rowe Price Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 82.218.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du vendredi 26 avril 2013.

Résolution

- L'Assemblée Générale a décidé le renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Edward C. Bernard, Peter Preisler, Christopher Alderson, Ian Hoddy, Timothy Noel, Christopher Rothery et Robert Higginbotham.
- L'Assemblée Générale a décidé le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative en tant que réviseur d'entreprises.
- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises ainsi élus viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

T. Rowe Price Funds SICAV

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013067312/19.

(130082206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Télécommunications & Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 113.664.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 16/05/2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société Télécommunications & Investissements S.A., avec siège social à L-3628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2013067313/15.

(130082486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Vireos Investment Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.353.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066586/10.

(130081801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Venture & Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 77.592.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066581/10.

(130081309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

UBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 11.142.

—
La Société a été constituée en date du 20 août 1973, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 150 du 30 août 1973.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

UBS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2013066566/15.

(130081754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Teckel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 90.411.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 mai 2013

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs Monsieur Koen Lozie et Monsieur Joseph Winandy.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que nouvel administrateur la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 158.952 représentée par Monsieur Jacques BONNIER 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg né le 4 mai 1949 à Wervik (Belgique).

Le mandat des Administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

L'Assemblée reconduit le mandat de Pierre SCHILL en tant que Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013066544/22.

(130082068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Beyer Simon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle "Le 2000".

R.C.S. Luxembourg B 53.098.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 21 mars 2013

Il résulte du jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation de la société anonyme BEYER SIMON LUXEMBOURG S.A. (jugement n° 444/13), dont le siège social à L-3378 Livange, Zone Industrielle "Le 2000", de fait inconnue à cette adresse, ont été déclarées closes pour par liquidation.

Luxembourg, le 23 mai 2013.
Pour extrait conforme
Me Nathalie WEBER-FRISCH
Le liquidateur

Référence de publication: 2013065968/17.

(130081388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Hottinger & Cie Groupe Financière Hottinguer Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 37.692.

—
Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration du 30 novembre 2010

Troisième résolution

Le conseil entérine la démission de Monsieur Pierre HENZIEN de son poste de délégué auprès de la CSSF, il est remplacé par Monsieur Jean-Pierre DE CLERCQ demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe Fischer L-1520 Luxembourg.

Monsieur Jean-Pierre DE CLERCQ est également nommé délégué à la gestion journalière, jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 16 mai 2013.
Elo ROZENCWAJG
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013064316/17.

(130078854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Nima Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.860.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 03 décembre 2012, le mandat des Administrateurs VALON S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Cédric JAUQUET représentant permanent, LANNAGE S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Yves BIEWER représentant permanent et KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy BAUMMAN représentant permanent, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de 6 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Luxembourg, le 03 Mai 2013.
Pour: NIMA FINANCE S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Lucile Wernert

Référence de publication: 2013064321/19.

(130078670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Eurofip International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.758.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 mai 2013 tenue au siège social de la Société, il a été décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société;
- de conserver les livres administratifs et comptables de la Société au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et ce pour une durée de cinq années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2013065365/18.

(130080362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Festivo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.430.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 16 mai 2013 à 15h00

a été nommé gérant unique Monsieur Karel Lodewijk OP DE BEECK, né le 07 mars 1940 à Lier, Belgique et demeurant à Bellestraat 90, Bus 1, B-9100 Sint-Niklaas, Belgique

à effet rétroactif du 1^{er} avril 2013

en remplacement de Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM.

FESTIVO INTERNATIONAL SARL

Karel L. OP DE BEECK

Gérant unique

Référence de publication: 2013065382/17.

(130080707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Foncière Patrimonium Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 115.459.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements rendus en date du 16 mai 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

La société à responsabilité limitée FONCIERE PATRIMONIUM S.A.R.L., dont le siège social à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre, a été dénoncé en date du 2 décembre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B115459;

Le même jugement nomme juge-commissaire Madame Martine LEYTEM, premier juge du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigne comme liquidateur Maître Ghizlane AATTI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 6 juin 2013.

Pour extrait conforme
Maître Ghizlane AATTI
Le liquidateur

Référence de publication: 2013065387/21.

(130080824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Raku-an S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.295.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le huit mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Claudine RIES, assistante de direction, née à Luxembourg le 3 octobre 1959, demeurant à L-3313 Bergem, 2, Grand Rue.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une brasserie-restaurant, avec petite restauration japonaise et avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Raku-an S. à r. l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs de signature.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts ont été entièrement souscrites et entièrement libérées par Madame Claudine RIES, prénommée, par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Frais

L'associé unique a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.F. Kennedy.

2. Est désigné gérant pour une durée indéterminée:

Madame Claudine RIES, assistante de direction, née à Luxembourg le 3 octobre 1959, demeurant à L-3313 Bergem, 2, Grand Rue.

La gérante a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ries et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mai 2013. LAC/2013/21628. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013065659/112.

(130080426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.